MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 9 septembre 2022 à 19h

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont également présentes,

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière adjointe
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

113-09-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi : Mme Nancy Rioux, directrice générale
    a) information
    b) suivi : frais d'avocat
6. Monsieur Dany Beaulieu – frais d'avocat – Par huissier
7. Demande de carte de crédit Visa Desjardins
8. Deuxième chauffeur – période hivernale
9. Fonds de vitalisation – Projet d'un panneau d'affichage numérique
10. MRC des Basques – Partie gratuite de neuf (9) trous
11. Suivi des projets en cours :
    a) Projet - Nouveau garage municipal
    b) Projet - Parc intergénérationnel

1) Honoraires professionnels en ingénierie
2) Étude géotechnique
3) Honoraires professionnels en architecture de paysage

12. Varia

a)

13. Période de questions

14. Levée de la séance

114-09-2022

3. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022.

115-09-2022

4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés : 26 350.59 $
Comptes à payer : 60 318.45 $ chèques nos 7261 à 7280

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, certifie que la Municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 86 669.04 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 29 947.41 $ incluant les revenus de perception.

5. <u>SUIVI - MADAME NANCY RIOUX DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>

a) **INFORMATION**

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, informe les membres du conseil que le prochain rendez-vous médical de Mme Nancy Rioux est le 16 septembre 2022.

Mme Linda Gagnon, mairesse, se retire pour les points 5b) et 6, il est 19h06.

b) **SUIVI : FRAIS D'AVOCAT**

116-09-2022

Attendu que Madame Nancy Rioux, directrice générale a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Médard une demande de paiement concernant des factures d'avocat;

Attendu qu'une demande d'avis juridique a été faite auprès de Me François Bérubé de la firme Caïn Lamarre pour vérifier si la Municipalité de Saint-Médard doit effectuer le paiement desdites factures, selon le contrat de travail de Madame Nancy Rioux;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorise Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe de continuer les démarches juridiques auprès de Me François Bérubé de la firme Caïn Lamarre pour vérifier si la Municipalité de Saint-Médard doit effectuer le paiement desdites factures, de Madame Nancy Rioux.

117-09-2022

6. MONSIEUR DANY BEAULIEU – FRAIS D'AVOCAT – PAR HUISSIER

Attendu que M. Dany Beaulieu a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Médard une demande de paiement concernant des factures d'avocat;

Attendu que M. Beaulieu a été membre du conseil de la Municipalité de Saint-Médard;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorise Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe afin d'obtenir un avis juridique auprès de Me François Bérubé de la firme Caïn Lamarre pour vérifier si la Municipalité de Saint-Médard doit effectuer le paiement desdites factures, de M. Dany Beaulieu.

Mme Linda Gagnon, mairesse, revient prendre sa place au conseil, il est 19h09.

118-09-2022

7. DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

Attendu que la carte de crédit Visa Desjardins de la Municipalité de Saint-Médard est au nom de Madame Nancy Rioux, directrice générale;

Attendu que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, ne devrait pas utiliser la carte de crédit Visa Desjardins au nom de Madame Rioux mais une carte à son nom n'engageant pas la responsabilité de Madame Rioux;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Guylaine Gagnon à faire les démarches nécessaires pour une nouvelle demande de carte de crédit Visa Desjardins à son nom.

Qu'ils approuvent que Madame Manon Beaulieu secrétaire-trésorière adjointe et Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, soient les deux signataires de cette nouvelle carte de crédit Visa Desjardins.

119-09-2022

8. DEUXIÈME CHAUFFEUR – PÉRIODE HIVERNALE

Attendu que la Municipalité de Saint-Médard a besoin d'un deuxième chauffeur pour le déneigement et le déglaçage du réseau routier 2022-2023, ainsi que pour l'entretien des bâtiments, terrains et équipements;

Attendu qu'une offre d'emploi sera diffusée pour un (1) poste permanent à temps plein de 28 heures par semaine;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître une offre d'emploi pour l'embauche d'un deuxième chauffeur pour le déneigement et le déglaçage du réseau routier 2022-2023, ainsi que pour l'entretien des bâtiments, terrains et équipements et de faire paraître l'offre d'emploi dans le journal Info Dimanche et sur le site web de la municipalité.

120-09-2022

9. FONDS DE VITALISATION – PROJET D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Attendu que des subventions provenant du Fonds de vitalisation sont accordées aux municipalités pour différents projets;

Attendu que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a déposé un formulaire de demande de subvention dans le cadre du Fonds de Vitalisation à la MRC des Basques, pour l'achat et l'installation d'un panneau d'affichage numérique;

Attendu que ce panneau offre des possibilités d'affichage plus rapides et efficaces pour rejoindre les contribuables de la Municipalité de Saint-Médard;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe à continuer les démarches afin d'acheter et installer un panneau d'affichage numérique à la Municipalité de Saint-Médard, incluant une subvention du Fonds de Vitalisation.

10. MRC DES BASQUES – PARTIE GRATUITE DE NEUF (9) TROUS

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, informe les membres du conseil et les personnes présentes à la séance, que la direction du Parc du Mont-Saint-Mathieu invite les citoyens de la MRC des Basques à jouer une partie gratuite de 9 trous, sur le parcours de Golf du Parc.

L'offre est disponible pour la saison 2022 jusqu'au 10 octobre et ne comprend pas les activités et services autres que la partie de golf.

11. SUIVI DES PROJETS EN COURS :

a) PROJET – NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière, informe les membres du conseil que la firme du Laboratoire des sols LER ont planifié leurs relevés de forage dans la semaine du 19 septembre prochain. Ainsi, selon les architectes, l'estimation de coûts de projet pour le nouveau garage municipal sera connue à la prochaine séance du conseil soit le 7 octobre 2022.

121-09-2022

b)PROJET – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

1) Honoraires professionnels en ingénierie

Attendu que l'aménagement d'un parc intergénérationnel est accepté dans le programme TECQ 2019-2023;

Attendu que les membres du conseil municipal ont demandé à Monsieur Frédéric Gagné, ingénieur chez Tétra Tech lors d'une rencontre d'information tenue le 18 août 2022 de relancer le projet;

Attendu que suite à la volonté des membres du conseil municipal de réactiver le projet et de demander à Tétra Tech une offre de service pour la mise à jour du concept en ingénierie et la confection des plans et devis dans le but de réaliser les travaux à l'été 2023;

Attendu que les honoraires forfaitaires prévus totalisent un montant de 49 760 $ (taxes non incluses);

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les membres du conseil autorisent la collecte des données et réunion de démarrage au coût de 1 970 $ (taxes non incluses) pour permettre la coordination de l'étude de sol;

- Que les membres du conseil acceptent l'offre de services professionnels en ingénierie au montant de 47 790 $ conditionnellement à l'acceptation de la révision de la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023.

- Que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe soit autorisée à signer l'entente contractuelle.

2) Étude géotechnique

122-09-2022

Attendu que la firme LER a obtenu le contrat pour l'étude géotechnique dans le dossier du nouveau garage municipal et, que pour le projet du Parc intergénérationnel, les études à réaliser et les forages vont se faire en même temps incluant un rabais;

Attendu que pour le projet du Parc intergénérationnel nous avons besoin aussi d'une étude géotechnique;

Attendu que monsieur Frédéric Gagné, ingénieur de Tétra Tech nous recommande l'offre de LER pour la réalisation de l'étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de LER concernant l'étude géotechnique du Parc intergénérationnel au montant de 10 799 $ (taxes non incluses).

3. Honoraires professionnels en architecture de paysage

123-09-2022

Attendu que la firme Pratte Paysage nous propose leurs services en architecture de paysage afin de réaliser la révision du concept soumis en juin 2021 pour l'aménagement du Parc intergénérationnel;

Attendu que la firme Pratte Paysage nous propose dans un deuxième temps, de réaliser les plans et devis techniques ainsi que l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les membres du conseil acceptent l'offre de services professionnels en architecture de paysage au montant de 34 000 $ (taxes non incluses) conditionnellement à l'acceptation de la révision de la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023.

- Que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe soit autorisée à signer l'entente contractuelle.

12. <u>VARIA</u>

Aucun point ajouté.

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de questions a eu lieu.

124-09-2022 **14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h30.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe